



# TRÉSORERIE SYNDICALISATION

## Sommaire

Edito	p 1
La campagne de syndicalisation 2011 - 2012	p 2
Le contenu de cet envoi	p 3
Le travail du trésorier	p 3
Les modes de règlement de la cotisation	p 4
SNES : comment adhérer...	p 5
Liste des syndiqués par Internet	p.6
Bulletins d'adhésion (5 ex)	Encart 1
Liste des syndiqués de l'établissement (au 6 juillet 2012)	Encart 2
Barème de cotisations (affiche A3)	Annexe 1

Comme l'ensemble de la fonction publique, l'Education Nationale paie, une nouvelle (dernière ?) fois, un lourd tribut pour satisfaire les choix idéologiques du précédent gouvernement. Cette rentrée est en effet encore marquée par des suppressions de postes (6 650 dans le second degré) et notre académie ne fera pas exception.

Le nouveau ministre a souhaité s'engager dans une démarche de concertation qui rompt avec le mépris jusque-là affiché à l'égard des organisations syndicales. Plusieurs déclarations remettent en cause nombre de dispositifs (ECLAIR, DIMA, LPC, internats d'excellence ...) ou de réformes néfastes pour nos statuts et nos missions (l'entrée dans le métier ou l'évaluation par exemple). Des décisions immédiates, attendues par les personnels, ont été prises (début d'allègement de service pour les stagiaires, recrutement d'AVS-I, future abrogation des vacances).

Néanmoins, force est de constater que, sur de nombreux sujets essentiels, le ministre n'a pas encore tranché, renvoyant les choix à la rentrée 2013. Dès lors la rentrée actuelle ne sera pas marquée par un net changement. C'est le cas pour la réforme des lycées, pour l'orientation, pour la réforme des langues, pour la gouvernance des EPLE ...

En outre l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice aggrave le contentieux salarial. Il est douteux que l'objectif affiché de recruter des enseignants soit atteint si l'attractivité financière de nos métiers continue à être aussi faible.

Le SNES est une force de proposition et de lutte. À toutes les échelles (établissement, département, académie...) d'intervention, il informe les enseignants, CPE, CO-Psy, AED, etc., les soutient et les conseille face à l'État-employeur et à ses représentants ; il défend leurs droits individuels et collectifs (carrière, mobilité, indépendance...), leurs qualifications, leurs statuts, leurs métiers. Il promeut un projet global d'éducation pour lutter contre les inégalités, construire une culture commune exigeante et offrir une formation initiale ambitieuse pour tous les jeunes. C'est sur ces bases, et plus généralement sur les mandats issus du dernier congrès national de Reims, qu'il porte la parole des personnels dans la concertation ouverte par le ministre.

Plus que jamais, agir pour ses droits c'est adhérer ou ré-adhérer au SNES, pour renforcer le syndicat majoritaire de nos professions et peser sur les choix futurs.

## LA CAMPAGNE DE SYNDICALISATION 2011 - 2012

### **Bilan général :**

Année scolaire	Adhérents Juillet An-1	Adhérents rentrée	Différence (reçu mutation)	Adhérents fin d'année	Différence (objectif-syndiqués)	% sur rentrée
2006/2007	2394	2404	10	2411	7	100,3 %
2007/2008	2411	2493	82	2481	-12	99,5 %
2008/2009	2481	2519	38	2409	-110	95,6 %
2009/2010	2409	2473	64	2357	-116	95,3 %
2010/2011	2357	2397	40	2333	-64	97,3 %
2011/2012	2333	2344	11	2318	-26	98,90%

La baisse constatée depuis l'année 2008-2009 s'est poursuivie à un rythme plus faible. Le nombre de syndiqués a diminué de 1,1 % par rapport à l'objectif de rentrée du 1<sup>er</sup> septembre 2011. La baisse au niveau national atteint 2,6 %.

Parmi les 2344 adhérents du potentiel de la rentrée, 1867 ont renouvelé leur adhésion en 2011-2012 soit un taux de renouvellement de 80 % (identique au taux national).

### **❶ LES INDICATEURS DEPARTEMENTAUX :**

	Adhérents						N.A.J juillet 2011	NAJ juillet 2012
	Année dernière	1er Septembre 2011	2011 / 2012	Ecart rentrée	Ecart année dernière	% sur rentrée 2011		
<b>AM</b>	1265	1268	1289	21	24	101,70%	254	244
<b>VAR</b>	1068	1076	1029	-47	-39	95,60%	235	222
<b>TOTAL</b>	2333	2344	2318	-26	-15	98,90%	489	466

L'écart entre les deux départements s'est accru nettement. Le nombre collègues non à jour reste important dans les deux départements, il représente 20 % du potentiel de rentrée 2011 (pas de variation par rapport à l'an dernier).

### **❷ STRUCTURE DES AJ:**

	AJ FID		AJ NA + NAA	
	Nombre	%	Nombre	%
2010 / 2011	1895	81,20%	438	18,80%
2011 / 2012	1867	80,50%	451	19,50%
Ecart	-28	-0,70%	13	0,70%

Le nombre d'adhérents fidèles diminue (- 1,6 %). Le nombre de nouvelles adhésions est en hausse mais il ne permet toujours pas de compenser le faible taux de renouvellement. Au niveau national, les AJFID et AJNA+NAA sont tous deux en recul. Les retraités représentent 13,3 % des syndiqués, proportion en léger progrès (+ 0,4 %) et identique nationalement. Enfin, environ 24 % des adhérents ont choisi le prélèvement automatique reconductible (AJFUT).

## LE CONTENU DE CET ENVOI

Des **bulletins** d'adhésion, une **affichette** « Barème des cotisations 2012 - 2013 », un mode d'emploi pour consulter par Internet, sur le site national, la liste des syndiqués. Vous trouverez également dans cet envoi la **liste des entrants et sortants** de votre établissement. Elle a été établie après la commission de rattachement des TZR qui s'est tenue début juillet. Il est possible que vous trouviez sur cette liste des personnels ne faisant plus partie de votre établissement (départ à la retraite, détachement, non titulaires ...); n'hésitez pas à nous faire part des éventuelles modifications à apporter.

**Pour rappel :** nomenclature de la situation des syndiqués

**A.A :** Ancien Adhérent (non à jour en 2011 - 2012 mais à jour avant).

**N.A.J. :** Non A Jour (adhérent de l'année dernière).

**A.J. :** Adhérent ayant déjà payé la cotisation 2012 - 2013 parmi lesquels on distingue :

**A.J.FID :** Adhérent à jour régulièrement les années précédentes

**A.J.NA :** Adhérent à jour « nouvel adhérent »

**A.J.NAA :** adhérent à jour "nouvel ancien adhérent" (adhérent ayant payé la cotisation 2012 - 2013, pas celle de l'année 2011 - 2012 mais adhérent avant cette année)

**A.J.FUT :** adhérent à jour ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles

**PRA :** Prospect autorisant (a envoyé une fiche l'année dernière ou cette année sans adhésion).

**PRN :** Prospect non autorisant (a envoyé une fiche syndicale il y a plus d'un an et n'a pas adhéré).

En début d'année, les syndiqués de la liste apparaissent soit NAJ soit AJFUT soit PRA/PRN.

## LE TRAVAIL DU TRESORIER

### **❶ Dès la rentrée :**

- Afficher le barème des cotisations, le compléter en y notant le nom du Trésorier de S1.
- Contacter les anciens adhérents : leur demander de compléter la fiche de ré adhésion qu'ils ont reçue à domicile, de signer la partie « à compléter obligatoirement » et de corriger si nécessaire les renseignements inexacts.
- Proposer l'adhésion à tous les personnels : professeurs titulaires, stagiaires et auxiliaires nouvellement nommés, anciens de l'établissement qui n'ont pas cotisé l'an dernier, personnels d'éducation et de surveillance, conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO.
- Renvoyer rapidement les cotisations (même avec un seul adhérent) et nous communiquer en cas de changement le nom du Secrétaire de S1 et celui du Trésorier.
- Signaler les adhérents ayant quitté l'établissement (retraités, TZR affectés ailleurs).

### **❷ Les consignes permanentes :**

- ENVOYER IMMEDIATEMENT LES BULLETINS DES NOUVEAUX ADHERENTS pour qu'ils puissent recevoir la presse et leur carte d'adhérent le plus rapidement possible.
- Ne pas attendre d'avoir plusieurs adhésions pour faire un premier envoi.
- A propos des collègues ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles : ces collègues reçoivent à leur domicile un état prévisionnel des prélèvements à venir. Il n'est nécessaire de retourner cette fiche qu'en cas de modification (échelon, adresse, coordonnées bancaires ...).
- Enfin, ne pas oublier que, traditionnellement, la période de septembre à décembre regroupe la plupart des adhésions. Les opérations de gestion des deuxième et troisième trimestres (promotions, mutations ...) ne permettent pas de changer significativement la tendance de début d'année. D'autre part, le taux de renouvellement d'adhésion est meilleur lorsqu'elle a été réalisée tôt dans l'année précédente. Le rôle du trésorier est donc crucial en début d'année pour animer la campagne de syndicalisation.

### **Deux dates importantes pour les prochains envois :**

- avant les vacances de Noël pour les réductions d'impôts 2012,
- avant les vacances de février pour les prélèvements en 5 fois.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait qu'une adhésion qui nous parvient incomplète (sans bulletin d'adhésion, sans mandat SEPA rempli) ne pourra être enregistrée.

### **③ Les envois au S3 :**

Il faut veiller avant tout :

- pour les paiements par chèques : à les envoyer **SIGNÉS** au S3 avec les bulletins d'adhésion.
- Pour les paiements par prélèvements : joindre le mandat SEPA rempli, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Ce mandat doit contenir deux nouveaux identifiants mentionnés sur les RIB :

- l'IBAN (Identifiant International du Compte Bancaire) qui est composé de l'actuel numéro de compte précédé par le code du pays (4 caractères commençant FR pour la France),
- le BIC (Code d'Identification de la Banque) composé généralement de 11 caractères.

Ce mandat est récurrent (par opposition à un usage unique) pour permettre plusieurs prélèvements dans l'année. Cela ne veut pas dire qu'il est automatiquement reconductible, il faut toujours pour cela le demander expressément sur le bulletin.

N.B. Il faut remplir les cases en commençant dans les premières de gauche de chaque ligne.

## LES MODES DE REGLEMENT DE LA COTISATION

Le SNES propose, comme l'année dernière, trois modes de paiement de la cotisation :

- ❶ Paiement par **chèque** (à l'ordre du SNES)
- ❷ Paiement par **prélèvements automatiques non reconductibles** (Valable seulement pour l'année scolaire en cours).
- ❸ Paiement par **prélèvements automatiques reconductibles** (Les prélèvements seront reconduits les années suivantes aux mêmes dates). (L'adhérent sera informé en début d'année du montant de chaque prélèvement et pourra à tout moment suspendre son adhésion ou en modifier le mode de règlement).

### **Quelques remarques habituelles :**

- Il est possible de demander entre 1 et 5 prélèvements (ceux-ci interviennent vers le 5 du mois).
- Les prélèvements en 5 fois maximum ne seront possibles que jusqu'aux vacances de février.
- Il sera possible d'avoir 3 prélèvements entre les vacances de février et début avril.
- Jusqu'à fin avril on pourra faire 2 prélèvements
- Il est toujours possible de faire 2, 3, 4 ou 5 chèques pour payer sa cotisation, à condition que ces chèques soient tous faits en même temps et que l'encaissement du dernier chèque puisse se faire au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Ces chèques seront encaissés en début de chaque mois.
- Chaque adhérent recevra sa carte accompagnée de l'attestation de cotisation (à joindre à la déclaration de revenus).

Cet envoi est assuré par le S4 et nécessite généralement 3 semaines après l'enregistrement de la cotisation.

En cas de perte, la trésorerie du S3 fournira sur simple demande une copie de cette attestation.

### **La déduction fiscale :**

Il faut rappeler aux collègues que la cotisation syndicale, dans des conditions prévues par la loi (66,6 % de son montant), est déductible, non pas du montant des revenus, mais du montant de l'impôt, à condition de produire une attestation de paiement de la cotisation syndicale (si le collègue n'a pas opté pour les frais réels).

**La cotisation ne coûte en fait qu'un tiers du montant indiqué.**

Les attestations sont fournies par le S4 lors de l'envoi de la carte d'adhésion qui parviendra au domicile du syndiqué. Cette attestation est à conserver et à joindre courant 2013 à la déclaration des revenus de 2012.

*Bien cordialement,*

*Le secrétaire général : R. Ghis, le trésorier académique : G. Depresle, le trésorier académique adjoint : S. Muller*

SECTION D'ETABLISSEMENT :

COLLEUE A CONTACTER :



## Comment adhérer, comment ré adhérer ?

### Anciens adhérents

Vous avez reçu à votre domicile un bulletin de mise à jour. Datez-le et signez-le après avoir éventuellement rectifié ou complété les renseignements pré-imprimés (état civil, téléphone, catégorie, échelon, affectation). Remettez-le au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.

Si le mode de paiement est le même que l'an dernier, vous n'avez rien d'autre à faire.

Si vous avez changé de banque ou de numéro de compte (pour les prélèvements automatiques), vous devez remplir une nouvelle demande.

Si vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique, vous devez remplir un mandat SEPA et fournir un relevé d'identité bancaire.

### Vous avez décidé d'adhérer au SNES. Que faire ?

Remplissez le bulletin d'adhésion ci-joint, le barème de cotisation se trouve au verso.

Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation de deux façons :

- paiement en une fois par chèque à joindre à votre bulletin,
- paiement en cinq fois par prélèvements automatiques (reconductibles ou non) : remplir et signer aussi le bas du bulletin (mandat SEPA) et joindre un relevé d'identité bancaire.

Remettez le tout au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.

**Dans tous les cas, n'oubliez pas de joindre à votre déclaration de revenus 2012 (si la cotisation est réglée avant le 31 décembre de cette année) l'attestation qui vous permet de déduire directement deux tiers du montant de cette cotisation du montant de vos impôts.**

Merci.